



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 20 décembre 2018 à 9 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Période de questions

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Autoriser une dépense additionnelle de 768 929,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à *Deric construction inc* pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve (partie du littoral) de 1 297 596,47 \$ à 2 066 526,28 \$, contingences et taxes incluses. (1173461010)

30 – Administration et finances

- 30.01 Autoriser une affectation du surplus de gestion pour un montant maximal de 1 400 000 \$ relativement à la poursuite du projet de la plage urbaine de Verdun. (1184422017)

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1173461010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la modification des sources de financement du contrat octroyé à la firme Deric construction inc. pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie du littoral).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la modification des sources de financement tel que précisé dans le présent addenda.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-09-29 09:42

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social



Dossier # : 1173461010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 768 929,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Deric construction inc pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve (partie du littoral) de 1 297 596,47 \$ à 2 066 526,28 \$, contingences et taxes incluses. (1173461010)

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une augmentation du contrat de l'entreprise Deric construction Inc. pour l'aménagement d'une aire de baignade d'un montant maximal de 768 929,81 \$ (taxes incluses) portant le montant du contrat à un montant maximal de 2 066 526,28 \$ (contingences et taxes incluses) ;
2. D'autoriser une dépense additionnelle de 768 929,81 \$ (taxes incluses) ;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2018-12-17 17:16

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173461010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la modification des sources de financement du contrat octroyé à la firme Deric construction inc. pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie du littoral).

CONTENU

CONTEXTE

OBJET : Autoriser la modification des sources de financement tel que précisé dans le présent addenda.

Le présent dossier vise à modifier la section « Aspect(s) financier(s) » afin de corriger la répartition budgétaire pour les coûts du projet.

Coûts du projet :

Le coût du contrat est de 1 297 596,47 \$, toutes taxes incluses, ou de 1 184 878,53 \$ net de taxes.

Le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences, soit une somme de 35 546,35 \$ nette de taxes.

Les coûts sont répartis, comme suit :

Coûts	CMM	Verdun Affectation du surplus	TOTAL
Travaux partie littoral	600 102,81 \$	425 888,19 \$	1 025 991,00 \$
Contingences 10 %	60 010,28 \$	42 588,82 \$	102 599,10 \$
Frais incidents 3 %		33 857,70 \$	33 857,70 \$
TPS 5 %	33 005,65 \$	25 116,74 \$	58 122,39 \$
TVQ 9,975 %	65 846,28 \$	50 107,89 \$	115 954,17 \$
Contrat	758 965,02 \$	577 559,33 \$	1 336 524,36 \$
Ristourne TPS (100 %)	(33 005,65) \$	(25 116,74) \$	(58 122,39) \$
Ristourne TVQ (50 %)	(32 923,14) \$	(25 053,94) \$	(57 977,09) \$
Crédits nets	693 036,23 \$	527 388,65 \$	1 220 424,89 \$

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Ville-centre - Legs du 375e anniversaire de la Ville

Il était initialement prévu que dans le cadre du Programme du legs 375e anniversaire de la Ville, le Service de la concertation des arrondissements accorde des crédits de 693 036,23 \$ pour le projet d'aménagement d'une plage aux abords du fleuve. Ce montant sera retourné au Service des finances afin de permettre le financement des travaux de la partie terrestre réalisés par Les Constructions H2D inc. (GDD 1173461009).

Le financement prévu pour cet octroi de contrat à Deric construction inc. proviendra de l'arrondissement de Verdun.

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

En vertu de la résolution CE16 0121, la CMM, dans le cadre de la Trame verte et bleue, a réservé une contribution financière de 2 733 060 \$ dont le protocole et les modalités seront présentés prochainement au comité exécutif de la CMM.

Le numéro de projet Investi est le *69112 Construction d'une plage - Verdun* .
Le numéro du sous projet Investi est le *1569112-004 Plage - Subvention CMM* .

Arrondissement de Verdun - Financement temporaire en attendant la subvention de la CMM

Un financement temporaire de l'ordre de 693 036,23 \$ en crédits nets sera requis.

Ce montant sera financé par affectation du surplus en attendant le versement de la subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Lors de la réception de la subvention, une écriture de correction sera effectuée afin d'imputer la dépense à la subvention.

Le numéro du sous-projet Investi est le *1769112-005 - Plage - Affectation de surplus - en attendant subvention CMM*.

Arrondissement de Verdun - Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

L'arrondissement de Verdun assumera le solde, soit une dépense de 527 388,65 \$ en crédits nets. Ce montant sera financé par affectation du surplus en attendant le versement de la subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal. Lors de la réception de la subvention, une écriture de correction sera effectuée afin d'imputer la dépense à la subvention.

Pour la portion du Programme triennal d'immobilisations, les crédits sont imputés comment suit :

Projet Investi : 69112 - Construction d'une plage - Verdun

Projet SiMON : 157642

Sous-projet : 1569112001

Pour plus de détails, se référer aux interventions des services concernés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chloé ROUMAGÈRE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Chloé ROUMAGÈRE, 28 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

IDENTIFICATION **Dossier # :1173461010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 768 929,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Deric construction inc pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve (partie du littoral) de 1 297 596,47 \$ à 2 066 526,28 \$, contingences et taxes incluses. (1173461010)

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une augmentation du contrat de l'entreprise Deric construction pour l'aménagement d'une aire de baignade d'un montant maximal de 768 929,81 \$ (taxes incluses) portant le montant du contrat à un montant maximal de 2 066 526,28 \$ (contingences et taxes incluses).

Contexte	
-----------------	--

Un contrat de construction d'un montant total de 1 297 596,47 \$ (S17/020) a été octroyé le 27 juin 2017 à l'entreprise Deric construction inc. pour réaliser la partie aquatique des travaux d'aménagement de la plage de Verdun. La partie terrestre étant réalisée par un autre entrepreneur. Suite à des changements aux exigences des ministères, les travaux ont été scindés afin que l'aménagement de la digue soit réalisé en mars 2018, ce qui fut fait.

Les travaux d'aménagement de l'aire de baignade visant à corriger le profil du fond fluvial ne pouvaient se faire sans les autorisations gouvernementales qui étaient elles mêmes tributaires des résultats des tests de suivi de la qualité de l'eau de l'été 2018 qui visaient à confirmer les effets de la digue. Ce n'est qu'en novembre 2018 que les autorisations du MDDELCC, du MFFP et de Pêches et océans Canada ont été obtenus. En vertu de ces autorisation des restrictions liées à la période des travaux dans l'habitat du poisson ont été considérés car Pêches et océans Canada exigeait que les travaux soient complétés avant le 31 janvier 2019. De ce fait, les travaux ont débuté en novembre 2018 et devaient être complétés avant le 31 janvier 2019. Le niveau d'avancement des travaux de cette partie du projet est actuellement d'environ 70%.

De nombreux imprévus sont actuellement rencontrés dans la réalisation de ce contrat. Notamment en ce qui concerne la période de réalisation des travaux qui se fait beaucoup plus tard que planifiée et en conditions hivernales, en raison des autorisations gouvernementales obtenues tardivement, soit au début du mois de novembre.

De ce fait, la provision pour travaux contingents associée à ce contrat n'est pas suffisante pour pallier aux différents imprévus et une majoration du contrat initial est donc requise.

Contrat de base initial : 1 179 633,15 \$ (taxes incluses).
Contingences initiales (10 %) : 117 963,32 \$ (taxes incluses).
Avis de changement reçu: 850 277,42 \$ (taxes incluses).

La valeur du contrat de Construction Deric construction inc. doit être augmentée de 732 314,10 \$ + 5 %, soit **768 929,81 \$** (taxes incluses) pour pouvoir terminer les travaux prévus à ce contrat. La provision additionnelle de 5 % représente un montant de réserve associé à des travaux supplémentaires actuellement non prévisibles.

L'utilisation du surplus accumulé non affecté d'un montant correspondant pour couvrir les dépenses liées aux demandes de changement qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun est suggérée.

Dans son ensemble le financement du projet de la plage se répartit comme suit:

Contribution financière de la CMM: 2,67 M\$

Legs du 375e: 1 M\$

Affectation de surplus: 1,8 M\$ (inclus la provision pour les sites de compensation exigés par P&OC et MFFP)

Une affectation de surplus additionnelle de 1,4 M\$ est proposée et en instance d'approbation.

Décision(s) antérieure(s)	
---------------------------	--

CA17 210245 - Octroyer un contrat à la firme Deric construction inc. pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie du littoral) - Dépense totale de 1 336 524,36 \$, contingences, incidences et taxes incluses [Contrat 1 297 596,47 \$ (contingences et taxes incluses) + Incidences 38 927,90 \$ (taxes incluses)] - Appel d'offres public S17-020 (4 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 527 389 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun.	
--	--

Description	
-------------	--

Les nombreuses demandes des instances gouvernementales reflétées par les échanges indiqués dans les certificats d'autorisation obtenus ont eu pour impact de retarder le début des travaux. Les autorisations sont jointes au présent sommaire.	
---	--

Il est recommandé d'augmenter de 768 929,81 \$ (taxes incluses), le contrat S17/020 pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie littorale) à la firme « Deric construction inc.» pour couvrir les coûts relatifs à des travaux supplémentaires, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 297 596,47 \$ (contingences et taxes incluses) à 2 066 526,28 \$ (contingences et taxes incluses).

Les avis de changement reçus, qui ont une incidence budgétaire, sont les suivants:

DER001 - Frais pour calcul de nouveaux scénarios - (5 520,00 \$)

DER002 - Frais de mobilisation additionnelle - 83 808,90 \$

DER003 - Modification au calibre des pierres de la digue - 146 487,64 \$

DER005 - Abattage d'arbres - 613,34 \$

DER006 - Enlèvement de la membrane géotextile sous la digue - (384,48 \$)

DER007 - Arpentage de la digue - 8 441,00 \$

DER010 - Travaux en conditions hivernales - 485 134,70 \$

DER011 - Modification du site de mise en pile temporaire - 18 791,00 \$

DEERXX - Enlèvement de grilles - 5 000\$

Malgré les sommes additionnelles requises, la portée du projet n'a pas changé. Un suivi serré des travaux est en cours afin d'assurer le respect des paramètres budgétaires et des exigences gouvernementales.

Justification	
----------------------	--

L'augmentation du contrat, d'un montant de **768 929,81 \$** (taxes incluses) servira à couvrir les coûts relatifs aux demandes de changements reçues.

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

L'augmentation du contrat précité est conditionnelle à l'acceptation par les instances du dossier 1184422017.

Développement durable	
------------------------------	--

Le développement durable a été pris en considération par le respect des périodes de travaux dans l'habitat du poisson ainsi par la mise en place de mesures de mitigation visant à réduire les matières en suspension dans l'eau telles que l'utilisation d'un rideau de turbidité et de barrières à sédiments. Aussi un choix minutieux du type d'enrochement granitique, naturel et propre et diverses mesures énoncées dans les autorisations gouvernementales ont été adoptés.

Impact(s) majeur(s)	
----------------------------	--

N/A

Opération(s) de communication	
--------------------------------------	--

N/A

Calendrier et étape(s) subséquente(s)	
--	--

Poursuite des travaux.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement « Contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-18-001). En vertu de cet encadrement cette augmentation doit être présentée à l'instance décisionnelle ayant autorisé l'octroi du contrat. Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise M ROY
Architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1173461010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Deric construction inc. pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie du littoral) - Dépense totale de 1 336 524,36 \$, contingences, incidences et taxes incluses [Contrat 1 297 596,47 \$ (contingences et taxes incluses) + Incidences 38 927,90 \$ (taxes incluses)] - Appel d'offres public S17-020 (4 soumissionnaires) et Autoriser l'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 527 389 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de plage à Verdun permet un rappel historique du fait que les citoyens de Verdun profitaient d'une plage naturelle entre les rapides de Lachine et le quai de la Tortue jusqu'au début du 20^e siècle. Des photos d'époque nous rappellent la grande popularité de ces lieux. Avec la construction d'une digue et du « boardwalk » autour de 1920, nous avons assisté à l'urbanisation des rives. Depuis, les citoyens ont pris conscience de l'importance du caractère unique des berges et la Ville a procédé à l'acquisition de terrains permettant aujourd'hui à ses citoyens de bénéficier de ce parc riverain unique à Verdun et à Montréal, mais largement méconnu. Certains y font d'ailleurs référence comme un secret bien gardé. L'opportunité d'aménager une plage sur les berges constitue donc une occasion privilégiée de laisser aux résidents et visiteurs un actif significatif et de leur redonner un accès au fleuve.

Les citoyens, entreprises et commerces accordent une grande importance aux berges du fleuve. Lors des consultations citoyennes tenues par le passé en vue de l'élaboration du Plan stratégique, une majorité de citoyens a priorisé un projet de plage mettant en valeur les berges de Verdun. Ce projet s'inscrit dans une volonté de développement durable. La plage à Verdun symbolise le rendez-vous entre la nature, le patrimoine et la ville, rendu possible grâce au legs du 375^e.

Les plans concept du projet d'aménagement de la plage urbaine furent présentés lors d'une assemblée d'information citoyenne tenue le 12 octobre 2016. Le projet fut reçu très favorablement.

Toutefois, après analyse, les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé le 9 février 2017 pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun (S17-010) ont été rejetées à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril dernier en raison d'un écart trop important entre le montant le plus bas soumissionné et l'estimation des coûts faite par la Direction des projets d'infrastructure et du génie

municipal.

Une étude visant à réduire l'ensemble des travaux d'aménagement d'une plage à Verdun s'ensuivit afin de respecter le budget initial. Un nouvel appel d'offres public portant le numéro S17-018 a été lancé pour les travaux d'aménagement d'une plage aux abords du fleuve à réaliser dans la partie terrestre ainsi qu'un appel d'offres public portant le numéro S17-020 pour les travaux à réaliser sur le littoral.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0670 - Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

CA15 210244 - 1er septembre 2015 - Autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin d'engager les dépenses prévues en 2015 dans le cadre de la planification du projet de Plage en l'arrondissement de Verdun, à titre de legs dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal. (1156811009)

CA15 210327 - 3 novembre 2015 - Accepter la contribution financière obtenue dans le cadre des legs du 375^e de Montréal / Confirmer le montage financier pour la réalisation du projet et l'exploitation du site. (1156811004).

CA16 210039 - 1er mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. pour l'aménagement d'une plage locale, urbaine et écologique dans l'arrondissement de Verdun pour une somme maximale de 290 740,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-005 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1167211001)

CA16 210227 - 18 août 2016 - Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'obtention de permis et d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et de la Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C -61.1) / Mandater le Directeur à cette fin.

CA16 210264 - 6 septembre 2016 - Adopter une résolution demandant au Conseil d'agglomération (CG) de modifier le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (partie des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) située sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. (1167211002)

CG16 0555 - 29 septembre 2016 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)" et de son document d'accompagnement intitulé "Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal" / Approbation de la procédure à cette fin. (1162622007) [CE161546 ; CM161052 ; CG160555]

CA16 210369 - 6 décembre 2016 - Autoriser le dépôt d'une demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, *Trame verte et bleue*, pour le projet de plage urbaine à Verdun. (1166811011)

CA17 210003 - 17 janvier 2017 - Adoption - Règlement de zonage 1700-111. (1162959017) modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à autoriser des travaux dans

la plaine inondable pour le projet de la Plage de Verdun (1162959017)

CA17 210026 - 7 février 2017 - Édicter une ordonnance afin de modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15 039) pour modifier la liste des emplacements identifiés et autorisés en 2015 pour la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. (1177325002)

CA17 210045 - 7 mars 2017 - Autoriser l'appropriation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016 d'un montant de 75 000 \$, toutes taxes comprises, afin d'engager les dépenses prévues en 2017 dans le cadre de la réalisation du projet de Plage en l'arrondissement de Verdun, à titre de legs dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. (1173461002)

CA17 210078 - 4 avril 2017 - Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun - Appel d'offres public S17-010 (3 soumissionnaires) [1173461004]

1173461009 - 27 juin 2017 - Octroyer un contrat à la firme Les Constructions H2D inc. pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie terrestre) - Dépense totale de 3 040 688,63 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) [Contrat = 2 567 623,29 \$ (contingences et taxes incluses) + Incidences = 77 028,70 \$ (taxes incluses)] - Appel d'offres public S17-018 (4 soumissionnaires) et Autoriser l'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 43 494,00 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour les travaux à réaliser sur la partie du littoral dans le cadre du projet d'aménagement d'une plage aux abords du fleuve, suite au lancement de l'appel d'offres public S17-020 pour lequel il y a eu quatre (4) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-020 - Aménagement d'une plage aux abords du fleuve (travaux partie du littoral)

Date de lancement de l'appel d'offres : le 18 mai 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 8 juin 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 8 juin 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier, soit 15 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 6

Addenda 01 : 23 mai 2017: Modification aux documents de l'appel d'offres et plans

Addenda 02 : 25 mai 2017: Modification aux documents et plans de l'appel d'offres et questions / réponses

Addenda 03 : 30 mai 2017: Modification aux documents et plans de l'appel d'offres et questions / réponses

Addenda 04 : 01 juin 2017: Modification à un plan et questions / réponses
 Addenda 05 : 01 juin 2017: Modification à l'addenda no 4 et questions / réponses
 Addenda 06 : 01 juin 2017: Questions / réponses

Analyse des soumissions :

Sept (7) compagnies ont requis l'anonymat sur les douze (12) entreprises qui se sont procurées les documents. Quatre (4) entrepreneurs, soit 33,3 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Deric Construction Inc.	1 179 633,15 \$	117 963,32 \$	1 297 596,47 \$
Aménagement Côté Jardin Inc.	1 624 770,87 \$	162 477,10 \$	1 787 247,97 \$
Les entreprises Ventec inc.	2 060 811,90 \$	206 081,19 \$	2 266 893,09 \$
Excavation Loiselle inc.	2 136 363,64 \$	213 636,36 \$	2 350 000,00 \$
Dernière estimation réalisée	1 592 191,05 \$	159 219,11 \$	1 751 410,16 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 925 434,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			627 837,91 \$ 48,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 052 403,54 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			81,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(453 813,69) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(25,91) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 787 247,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			37,74 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEOA établie le 18 mai 2017, par Monsieur Ziad Haddad, de la compagnie WAA Montréal inc, étaient de 1 523 461,33 \$ (contingences et taxes incluses).

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mme Nathalie Tremblay, chargée de projets - grands projets à la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal.

Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les soumissions reçues.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 052 403,54 \$ (81,10 %), avec une moyenne se situant à 1 925 434,38 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 25,91 % (453 813,69 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Deric construction inc., 5145, rue Rideau, Québec QC G2E 5H5, dont le numéro de fournisseur est le 405773.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts du projet :

Le coût du contrat est de 1 297 596,47 \$, toutes taxes incluses, ou de 1 184 878,53 \$ net de taxes.

Le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences, soit une somme de 35 546,35 \$ nette de taxes.

Les coûts sont répartis, comme suit :

Coûts	Ville-centre Legs 375e	Verdun Affectation du surplus	TOTAL
Travaux partie littoral	600 102,81 \$	425 888,19 \$	1 025 991,00 \$
Contingences 10 %	60 010,28 \$	42 588,82 \$	102 599,10 \$
Frais incidents 3 %		33 857,70 \$	33 857,70 \$
TPS 5 %	33 005,65 \$	23 423,85 \$	58 122,39 \$
TVQ 9,975 %	65 846,28 \$	46 730,58 \$	115 954,17 \$
Contrat	758 965,02 \$	538 631,44 \$	38 927,90 \$
Ristourne TPS (100 %)	(33 005,65) \$	(23 423,85) \$	(58 122,39) \$
Ristourne TVQ (50 %)	(32 923,14) \$	(23 365,29) \$	(57 977,09) \$
Crédits nets	693 036,23 \$	491 842,30 \$	35 546,35 \$
			1 220 424,89 \$

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Ville-centre - Legs du 375e anniversaire de la Ville

Dans le cadre du *Programme du legs 375e anniversaire de la Ville*, le Service de la concertation des arrondissements avait prévu un montant de 1 M \$ pour le projet de notre arrondissement. Lors de demandes précédentes, le Service de la concertation des arrondissements nous a accordé des crédits de 306 963,77 \$. Le solde des crédits que le Service de la concertation des arrondissements pourrait nous accorder pour le projet d'aménagement d'une plage aux abords du fleuve est de 693 036,23 \$, réparti comme suit :

Projet	1 000 000,00 \$
167148	(18 651,03) \$
161547	(265 484,41) \$
161547	(22 828,33) \$
	<u>693 036,23 \$</u>

Arrondissement de Verdun - Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

L'arrondissement du Verdun assumera le solde, soit une dépense de 527 388,65 \$ en crédits nets. Ce montant sera financé par affectation du surplus en attendant le versement de la subvention de la *Communauté Métropolitaine de Montréal*. Lors de la réception de la subvention une écriture de correction sera effectuée afin d'imputer la dépense à la subvention.

Pour la portion du Programme triennal d'immobilisations, les crédits sont imputés comment suit :

Projet Investi : 69112 - Construction d'une plage - Verdun

Projet SiMON : 157642

Sous-projet : 1569112001

Pour plus de détails, se référer aux interventions des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans un souci de développement durable

- par l'amélioration du milieu de vie des résidents ;
- par la décontamination des sols et le retrait des conduites d'égout menant au fleuve ;
- en s'assurant de la pérennité des aménagements prévus ;
- en augmentant la biodiversité sur les lieux ;
- en respectant l'ichtyofaune lors des travaux et ;
- en développant un aménagement propice à rétablir le lien entre le fleuve et les résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Installation d'une jetée et d'un remblai pour la zone de baignade dans le littoral (jetée) et l'installation de bases de béton pour l'accessibilité universelle de la zone de baignade.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et sur le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 27 juin 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 1 septembre 2017 conditionnel à l'obtention des autorisations des différents paliers gouvernementaux (sinon travaux reporter au 1 août 2018)
- Fin des travaux: 15 décembre 2017 ou automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur Deric Construction inc. (numéro d'entreprise 1169078178), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle devra être renouvelée avant le 29 juillet 2017. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 14 juin 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissible les (RENA) aux contrats publics a été faite le 13 juin 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 16 mai 2017 à 9 h 36 min 55 sec, a été faite le 13 juin 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Madeleine TALBOT, Verdun
Chloé ROUMAGÈRE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Chloé ROUMAGÈRE, 15 juin 2017
Madeleine TALBOT, 15 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise M ROY
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-06-14



Dossier # : 1184422017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une affectation du surplus de gestion pour un montant maximal de 1,400 000 \$ relativement à la poursuite du projet de la plage urbaine de Verdun.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une affectation du surplus de gestion pour un montant maximal de 1 400 000 \$ relativement au projet de la plage urbaine de Verdun et nécessaire pour compléter la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de baignade et les travaux d'aménagement de la partie terrestre selon les contraintes liées à la période de réalisation ou à des exigences découlant des autorisations gouvernementales ou à des conditions particulières du site, des études liées au projet, des honoraires professionnels, les compensations à prévoir ou des imprévus liés aux travaux.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2018-12-17 16:56

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184422017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une affectation du surplus de gestion pour un montant maximal de 1,400 000 \$ relativement à la poursuite du projet de la plage urbaine de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'aménagement de la plage de Verdun a fait l'objet de nombreuses demandes d'autorisation auprès des ministères. Pour l'obtention de chacune de ces autorisations l'arrondissement a dû faire réaliser diverses études, modifications aux plans et au déroulement de l'avancement du projet. De plus des projets de compensation ont été exigés pour compenser les habitats du poisson affectés par le projet. Les ministères ont demandé à ce que les demandes d'autorisation pour l'aménagement de l'aire de baignade soient scindées en deux soit une demande pour l'aménagement de la digue et une demande pour l'aménagement de l'aire de baignade et ce, afin de vérifier si la digue aurait un impact sur la qualité de l'eau. Les résultats obtenus à l'été 2018 ont démontré que la qualité de l'eau n'était pas altérée et l'obtention de l'avis favorable au projet de la Direction de la santé publique a permis de confirmer que le projet répondrait aux normes de qualité de l'eau pour la baignade.

Les dernières autorisations ont été obtenues en novembre 2018 pour compléter les travaux de l'aire de baignade, elles ont consisté en l'obtention des certificats d'autorisation du MDDELCC en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et du MFFP en vertu de l'article 128,7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune avec le MFFP et du certificat d'autorisation de Pêches et océans Canada, en vertu du Programme de protection des pêches afin de se conformer à la *Loi sur les pêches* (la *Loi*) en vertu de l'article 35(2)b.

Cependant les délais dans l'obtention des autorisations ont eu pour effet de retarder la reprise des travaux et de faire en sorte que les aménagements se réalisent dans des conditions d'hiver d'où des coûts additionnels pour l'aménagement de l'aire de baignade. De plus diverses exigences et imprévus se sont ajoutés dans le projet .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0670 - Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

CA15 210244 - 1er septembre 2015 - Autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin d'engager les dépenses prévues en 2015 dans le cadre de la planification du projet de Plage en l'arrondissement de Verdun, à titre de legs dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. (1156811009)

CA15 210327 - 3 novembre 2015 - Accepter la contribution financière obtenue dans le cadre des legs du 375^e de Montréal / Confirmer le montage financier pour la réalisation du projet et l'exploitation du site. (1156811004).

CA16 210039 - 1er mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. pour l'aménagement d'une plage locale, urbaine et écologique dans l'arrondissement de Verdun pour une somme maximale de 290 740,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-005 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1167211001)

CA16 210227 - 18 août 2016 - Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'obtention de permis et d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et de la Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C -61.1) / Mandater le Directeur à cette fin.

CA16 210264 - 6 septembre 2016 - Adopter une résolution demandant au Conseil d'agglomération (CG) de modifier le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (partie des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) située sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. (1167211002)

CG16 0555 - 29 septembre 2016 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)" et de son document d'accompagnement intitulé "Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal" / Approbation de la procédure à cette fin. (1162622007) [CE161546 ; CM161052 ; CG160555]

CA16 210369 - 6 décembre 2016 - Autoriser le dépôt d'une demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, *Trame verte et bleue*, pour le projet de plage urbaine à Verdun. (1166811011)

CA17 210003 - 17 janvier 2017 - Adoption - Règlement de zonage 1700-111. (1162959017) modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à autoriser des travaux dans la plaine inondable pour le projet de la Plage de Verdun (1162959017)

CA17 210026 - 7 février 2017 - Édicter une ordonnance afin de modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15 039) pour modifier la liste des emplacements identifiés et autorisés en 2015 pour la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. (1177325002)

CA17 210045 - 7 mars 2017 - Autoriser l'appropriation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016 d'un montant de 75 000 \$, toutes taxes comprises, afin d'engager les dépenses prévues en 2017 dans le cadre de la réalisation du projet de Plage en l'arrondissement de Verdun, à titre de legs dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. (1173461002)

CA17 210078 - 4 avril 2017 - Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun - Appel d'offres public S17-010 (3 soumissionnaires) [1173461004]

CA17 21045 - 27 juin 2017 - Octroyer un contrat à la firme Deric construction inc. pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie du littoral) - Dépense totale de 1 336 524,36 \$, contingences, incidences et taxes incluses [Contrat 1 297 596,47 \$ (contingences et taxes incluses) + Incidences 38 927,90 \$ (taxes incluses)] - Appel d'offres public S17-020 (4 soumissionnaires) et Autoriser l'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 527 389 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun. (1173461010)

CA17 21044 - 27 juin 2017 - Octroyer un contrat à la firme Les Constructions H2D inc. pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie terrestre) - Dépense totale de 3 040 688,63 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) [Contrat = 2 567 623,29 \$ (contingences et taxes incluses) + Incidences = 77 028,70 \$ (taxes incluses)] - Appel d'offres public S17-018 (4 soumissionnaires) et Autoriser l'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 43 494,00 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun. (1173461009)

DESCRIPTION

Suite à une révision exhaustive du budget alloué au projet et aux diverses demandes de changements effectuées à la demande des ministères, des études demandées, et de demandes imprévues telles que la campagne de relocalisation des couleuvres brunes. Diverses demandes de changement ont été formulées aux entreprises réalisant les travaux d'aménagement de la partie terrestre et de l'aire de baignade. De plus, les professionnels doivent se pencher sur certains aménagements en raison de contraintes du site ce qui pourrait engendrer des coûts additionnels. De plus les délais à obtenir les autorisations gouvernementales ont eu pour effet de rendre obligatoire la réalisation des travaux en conditions d'hiver ce qui engendre des coûts additionnels.

Ainsi une majoration du contrat à l'entreprise Deric construction inc est requise pour compléter les travaux d'aménagement de l'aire de baignade avant le délai prévu au permis obtenu de Pêches et océans Canada, soit le 31 janvier 2019. Cette augmentation fait l'objet du sommaire décisionnel addenda 1173461010. Des frais sont à prévoir pour certains travaux de la partie terrestre ainsi que pour des honoraires professionnels. Les tableaux ci-joints à titre indicatif présentent l'ensemble des demandes de changements aux entrepreneurs ainsi que les demandes des consultants. De façon à compléter la réalisation du projet une somme provisionnelle additionnelle est demandée. Il s'agit d'un montant maximal visant à couvrir les diverses demandes de changements dont notamment, les conditions d'hiver pour les travaux d'aménagement, des modifications à l'enrochement de la digue, des frais pour certains travaux, les frais liés à certaines études demandées par les ministères et certains honoraires. Des sommaires spécifiques seront prévus pour chacun des fournisseurs si nécessaire.

JUSTIFICATION

L'état d'avancement du projet, les diverses exigences et les contraintes liées aux certificats d'autorisation font en sorte qu'il serait judicieux de réserver un montant additionnel de 1,4 M \$ afin de permettre de compléter les travaux d'aménagement de l'aire de baignade et par la suite ceux de la partie terrestre tout en s'assurant du soutien des professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une affectation de surplus de gestion est requise pour un montant maximal de 1,4 M \$.

Provenance du financement du projet :

CMM : 2,67 M \$

Legs du 375^e : 1 M \$

Arrondissement : 1,8 M \$ incluant sites de compensation

Ajout d'une affectation de surplus pour les changements requis pour un montant maximal de 1,4 M \$.

La recherche de financement additionnel d'autre provenance est en cours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a été pris en considération par diverses mesures quant à la période de réalisation des travaux afin de préserver l'habitat du poisson, de renaturaliser le milieu et de prévoir des sites de compensation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de baignade hiver 2018-2019

Compléter les travaux de la partie terrestre printemps 2019

Ouverture été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-17

Diane VALLÉE
Directrice

Jean CARDIN
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Julien LAUZON
Directeur d'arrondissement